Annonces officielles

Sur **bretagne-marchespublics.com**, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur **regions-annonceslegales.com**
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : **annonceslegales@viamedia-publicite.com**.
Conformément à l'arrêté ministériel du 07/12/2020, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,78 € HT). Par dérogation, le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales et de sociétés civiles est déterminé de manière forfaitaire, selon les modalités fixées à l'annexe VIII dudit arrêté. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actu-legales.fr.

Mémo des marchés publics et privés

29 - FINISTÈRE

Fournitures

SDIS29
Fourniture de batteries • Clôture le 25/10/2021, 12 h • Marchés publics - Procédure adaptée inf. à 90.000 € • Paru le 17/9/2021 • Éd. 29 • Profil acheteur : https://marches.megalisbretagne.org.

Communauté de communes du Pays de Landivisiau
Fourniture de conteneurs de déchets ménagers • Clôture le 8/10/2021, 12 h.

Communauté de communes du Pays bigouden Sud
Fourniture d'équipements individuels et d'outillage • Clôture le 4/10/2021, 12 h.

Services

Brest métropole
Actualisation des référentiels Raster de Brest métropole et de la Communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale • Clôture le 15/10/2021, 12 h.

Commune de Roscoff
Concession de service public pour l'exploitation du camping municipal • Clôture le 18/10/2021, 12 h.

Commune de Roscoff
Concession de service public pour l'exploitation d'une aire de camping-cars • Clôture le 18/10/2021, 12 h.

Commune de Saint-Renan
Location et maintenance de copieurs multifonctions à des fins d'impression et de communication, intégrés au système d'information de la ville de Saint-Renan • Clôture le 11/10/2021, 16 h.

Commune du Relecq-Kerhuon
Prestations de services d'assurances • Clôture le 30/9/2021, 17 h.

Eau du Ponant
Edp-07-2021. Marché de service relatif à la prestation d'assurances au profit de la SPL Eau du Ponant • Clôture le 22/10/2021, 12 h.

Travaux

Douarnenez Habitat
Construction de 4 logements individuels - Lotissement « Park ar Leur » à Poullan-sur-Mer • Clôture le 14/10/2021, 18 h • Marchés publics - Procédure adaptée sup. à 90.000 € • Paru le 17/9/2021 • Éd. 29 • Profil acheteur : http://douarnenez-habitat.bretagne-marchespublics.com.

Finistère Habitat
(29650) Plouégat-Moysan, « Hent ty ker » - Construction de 4 logements T3 • Clôture le 11/10/2021, 12 h • Marchés publics - Procédure adaptée sup. à 90.000 € • Paru le 13/9/2021 • Éd. 29, 22 • Profil acheteur : http://finisterehabitat.bretagne-marchespublics.com.

Commune de Plonévez-du-Faou
Fourniture et installation de rails de transfert à l'Ehpad «La Résidence du Pays Dardoup» à Plonévez-du-Faou • Clôture le 11/10/2021, 12 h.

Commune de Carhaix
Travaux de démolition totale d'une maison de ville et reprises sur bâtiments voisins en centre-ville de Carhaix • Clôture le 8/10/2021, 12 h.

Commune de Guilers
Construction de vestiaires pour la salle multisports du fort de Penfeld - Lots 1 et 2 • Clôture le 4/10/2021, 12 h.

Commune de Motreff
Renouvellement de la conduite principale d'eau potable allant du bourg à la chapelle Sainte-Brigitte • Clôture le 15/10/2021, 12 h.

Commune de Saint-Renan
Travaux sur voirie - 2022 à 2025 • Clôture le 8/10/2021, 16 h.

Commune de Saint-Sauveur
Aménagement de la rue de Lampaul-Guimiliau • Clôture le 15/10/2021, 12 h.

Commune de Sizun
Rénovation de la mairie de Sizun : relance des lots 1, 2 et 3 • Clôture le 8/10/2021, 12 h.

56 - MORBIHAN

Services

Centre communal d'action sociale d'Inzinzac-Lochrist
Fourniture de repas en liaison froide pour le service de portage de repas à domicile du CCAS • Clôture le 20/1/2022, 17 h.

Entreprises, simplifiez vos recherches
en consultant chaque mercredi
le Mémo des marchés parus la semaine précédente
Contact : 02 98 33 74 44
MX729229

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification du maître d'ouvrage : commune de Châtelaudren-Plouagat.
Assistant à maîtrise d'ouvrage : ADAC 22 (Agence départementale d'appui aux collectivités), 7, rue Saint-Benoît, 22000 Saint-Brieuc, 02 96 62 81 27.
Procédure de passation : procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique.
Type : marché public de maîtrise d'œuvre en application des articles R2172-1 et suivants du Code de la commande publique.
Objet du marché : mission de maîtrise d'œuvre, restructuration des stades de football.
Lieu de réalisation : Châtelaudren-Plouagat.
Contenu de l'opération : rénovation et entretien terrains de football en gazon naturel. Aménagements extérieurs, voirie, réseaux divers stade de football.
Obtention du dossier de consultation :
Plate-forme megalis : https://marches.megalis.bretagne.bzh
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après, 1) valeur technique, 70 % ; 2) prix, 30 %.
Justificatifs à produire : conformément aux exigences décrites dans le règlement de la consultation.
Date limite de réception des offres : le 18 octobre 2021, à 12 h.
Remise des offres : plate-forme mégalis.
Date d'envoi du présent avis à la publication : le 20 septembre 2021.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Enquêtes publiques

DINAN AGGLOMÉRATION

2e AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du président de Dinan Agglomération, une enquête publique a été prescrite sur le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) de Dinan Agglomération. Le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH) a fait l'objet d'une actualisation de l'évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est consultable dans le dossier d'enquête publique.
L'enquête publique se déroulera pendant 31 jours, du lundi 20 septembre 2021, 9 h, au mercredi 20 octobre 2021, 17 h 30.
M. le Président du tribunal administratif de Rennes a désigné M. Yves-Hubert Gueniot, ingénieur général des ponts et chaussées à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur.
Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique sont accessibles au public sur le site Internet de Dinan Agglomération, rubrique "Modification du PLUiH" : http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Urbanisme/Modification-du-PLUiH, en version papier et sur un poste informatique dans les 3 lieux d'enquête, aux jours et horaires suivants :
- Siège de Dinan Agglomération, 8, boulevard Simone-Veil, 22100 Dinan : du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
- Maison intercommunale de Broons, Parc d'activités du Chalet, 22250 Broons : lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; mardi, de 14 h à 18 h.
- Maison intercommunale de Matignon, rue du Chemin-Vert, 22550 Matignon : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :
- Par voie postale, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à M. le Commissaire enquêteur de la modification n° 1 du PLUiH, Dinan Agglomération, 8, boulevard Simone-Veil, CS 56357, 22106 Dinan cedex. Ces correspondances seront mises à disposition au siège de Dinan Agglomération, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais.
- Par voie électronique, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/2570 ou par courriel à l'adresse suivante : plui@dinan-agglomeration.fr
- Par écrit, aux jours et horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête. Les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.
- Par écrit et par oral, auprès du commissaire enquêteur lors des permanences. Les observations écrites seront consultables au siège de Dinan Agglomération, siège de l'enquête.
Le commissaire enquêteur recevra le public lors de quatre permanences :
1. Le lundi 20 septembre 2021, de 9 h à 12 h, au siège de Dinan Agglomération.
2. Le jeudi 7 octobre 2021, de 14 h à 17 h, à la Maison intercommunale de Broons.
3. Le mercredi 13 octobre 2021, de 9 h à 12 h, à la Maison intercommunale de Matignon.
4. Le mercredi 20 octobre 2021, de 14 h à 17 h 30, au siège de Dinan Agglomération.
L'ensemble des observations écrites sera tenu à la disposition du public au siège de Dinan Agglomération, siège de l'enquête, dans les meilleurs délais. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Dinan Agglomération, service urbanisme-foncier, 8, boulevard Simone-Veil, CS 56357, 22106 Dinan cedex. Des informations complémentaires sur le projet de PLUiH soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service urbanisme-foncier (tél. 02 96 87 14 14.
Courriel : plui@dinan-agglomeration.fr).
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera également disponible au siège de Dinan Agglomération et dans les autres lieux de l'enquête publique, ainsi qu'à la préfecture des Côtes-d'Armor pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à dater de la remise des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur.
Ces documents seront également publiés pendant un an sur le site Internet https://www.registre-dematerialise.fr/2570. Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation de la modification n° 1 du PLUiH de Dinan Agglomération ou son refus. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil communautaire.

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Parc éolien SNC CPENR de Hent Glaz comprenant 3 éoliennes à Guerlédan

Par arrêté préfectoral du 27 août 2021, une enquête publique de 31 jours est ouverte du lundi 11 octobre au mercredi 10 novembre 2021, sur la demande présentée par la SNC CPENR de Hent Glaz, siège social, 2, rue du Libre-Échange, CS 95893, 31506 Toulouse cedex 5, pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 3 aérogénérateurs (ayant une hauteur maximale en bout de pale de 200 m) et 1 poste de livraison sur la commune de Guerlédan.
La mairie de Guerlédan est désignée siège de l'enquête publique.
La mission régionale d'autorité environnementale a adressé une information d'absence d'observation sur le projet.
Modalités de consultation du dossier complet (comprenant une étude d'impact) :
- À partir du site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/2637
- Le dossier sera également mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles
Le dossier imprimé et/ou numérisé (poste informatique mis à disposition) pourra être consulté à la mairie de Guerlédan du lundi 11 octobre 2021, 9 h, au mercredi 10 novembre 2021, 17 h, aux jours et horaires d'ouverture suivants, susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire :
- Mairie de Guerlédan, 2, rue Sainte-Suzanne, 22530 Guerlédan : lundi, de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h ; mardi, de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h ; mercredi, de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h ; jeudi, de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h ; vendredi, de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h ; samedi, fermé.
L'accueil du public se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).
Permanences du commissaire enquêteur :
M. Joris Le Diréach, conseiller en urbanisme, a été désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Il a qualité pour recevoir les observations, propositions qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête sur le projet et sera présent, à cet effet, à la mairie de Guerlédan, aux jours, horaires indiqués ci-après : lundi 11 octobre 2021, de 9 h à 12 h 15 ; jeudi 21 octobre 2021, de 13 h 45 à 17 h ; mardi 26 octobre 2021, de 9 h à 12 h 15 ; vendredi 5 novembre 2021, de 9 h à 12 h 15 ; mercredi 10 novembre 2021, de 13 h 45 à 17 h.
Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Mme Alice Borius, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : alice.borius@abo-wind.fr ou par téléphone au 06 45 84 03 05.
Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition à la mairie de Guerlédan et lors de chaque permanence du commissaire enquêteur, indiquée dans le tableau ci-dessus.
Le public pourra également adresser ses contributions :
- Par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2637@registre-dematerialise.fr, du 11 octobre, 9 h, heure d'ouverture de l'enquête, au 10 novembre 2021, jusqu'à 17 h, heure de clôture de l'enquête.
- Par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Guerlédan, à l'adresse indiquée ci-dessus, du 11 octobre au 10 novembre 2021.
Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/2637 durant toute la durée de l'enquête publique.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Guerlédan et sur le site Internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral, portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.